



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Redevance

Question écrite n° 30928

#### Texte de la question

Reponse. - La société TF 1 a bénéficié en 1986 de 880 millions de francs de recettes provenant de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et de la taxe sur les magnétoscopes. En 1987, année de la privatisation de TF 1, sont intervenues sur proposition du Gouvernement, d'une part, la suppression de la taxe sur les magnétoscopes, qui procurait près de 900 millions de francs de recettes au secteur public de l'audiovisuel, et, d'autre part, une baisse de 6,5 p 100 du montant de la redevance sur les téléviseurs, qui a allégé de près de 300 millions de francs les charges pesant à ce titre sur les usagers. Ces simples chiffres montrent à l'évidence que les conséquences financières résultant de la privatisation de TF 1 ont été largement repercutees sur les assujettis à la redevance. Par ailleurs, il n'est pas prévu d'augmentation en 1988 du montant de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de télévision, alors que son niveau reste un des plus faibles parmi ceux recensés en Europe. En revanche, une nouvelle baisse de cette redevance mettrait en péril l'équilibre financier du secteur public de l'audiovisuel, constitué non seulement des chaînes nationales de télévision Antenne 2 et FR 3, mais également de Radio-France, de l'Institut national de l'audiovisuel, des sociétés chargées de la diffusion des programmes radiophoniques et télévisés en direction d'outre-mer (RFO) et de l'étranger (RFI) et de la société Telediffusion de France.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La société TF 1 a bénéficié en 1986 de 880 millions de francs de recettes provenant de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et de la taxe sur les magnétoscopes. En 1987, année de la privatisation de TF 1, sont intervenues sur proposition du Gouvernement, d'une part, la suppression de la taxe sur les magnétoscopes, qui procurait près de 900 millions de francs de recettes au secteur public de l'audiovisuel, et, d'autre part, une baisse de 6,5 p 100 du montant de la redevance sur les téléviseurs, qui a allégé de près de 300 millions de francs les charges pesant à ce titre sur les usagers. Ces simples chiffres montrent à l'évidence que les conséquences financières résultant de la privatisation de TF 1 ont été largement repercutees sur les assujettis à la redevance. Par ailleurs, il n'est pas prévu d'augmentation en 1988 du montant de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs de télévision, alors que son niveau reste un des plus faibles parmi ceux recensés en Europe. En revanche, une nouvelle baisse de cette redevance mettrait en péril l'équilibre financier du secteur public de l'audiovisuel, constitué non seulement des chaînes nationales de télévision Antenne 2 et FR 3, mais également de Radio-France, de l'Institut national de l'audiovisuel, des sociétés chargées de la diffusion des programmes radiophoniques et télévisés en direction d'outre-mer (RFO) et de l'étranger (RFI) et de la société Telediffusion de France.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Couepel Sébastien](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30928

**Rubrique** : Television

**Ministère interrogé** : budget

**Ministère attributaire** : budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 octobre 1987, page 5481

**Réponse publiée le** : 18 janvier 1988, page 223